

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 27 juin 2014
(convocation du 17 juin 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. HERITIE Michel, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, Mme JARDINE Martine, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Alain à Mme CHABBAT Chantal à partir de 12h15
M. MANGON Jacques à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 12h15
Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 11h15
Mme FERREIRA Véronique à Mme TOURNEPICHE Anne-Marie
Mme KISS Andréa à Mme DE FRANÇOIS Béatrice
Mme BEAULIEU Léna à M. GUICHARD Max
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard à partir de 12h
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. TURNERIE Serge
M. CAZABONNE Didier à M. MILLET Thierry à partir de 12h15
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme CUNY Emmanuelle
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas

M. DELAUX Stephan à M. DUCHENE Michel à partir de 10h20

M. FETOUH Marik à M. ROBERT Fabien
Mme FORZY-RAFFARD Florence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud à partir de 11h30
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 10h
Mme LEMAIRE Anne-Marie à M. POIGNONEC Michel
Mme PEYRE Christine à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 12h15
M. RAUTUREAU Benoît à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10h30
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain à partir de 11h15
M. TRIJOULET Thierry à M. LE ROUX Bernard à partir de 11h30

EXCUSES :

M. REIFFERS Josy

LA SEANCE EST OUVERTE

**BGE Gironde - Financement du plan d'action 2014 - Subvention - Décision -
Autorisation**

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Contexte

Les BGE (« boutiques de gestion ») sont un ensemble de structures associatives d'aide à la création et reprise d'entreprise, organisées dans un réseau national depuis 30 ans. Ses objectifs sont le développement économique des territoires, la création et le développement des entreprises, la réalisation des parcours professionnels des personnes intéressées par l'entreprenariat, et l'animation du débat public sur l'entreprise et les entrepreneurs en France.

Depuis 30 ans, BGE a accompagné à la création de plus de 200 000 entreprises. En 2012, elle a permis de créer 17 000 entreprises, 22 000 emplois, pour un taux de pérennisation des entreprises à 3 ans de 72% des entreprises accompagnées par la structure.

BGE Gironde est une structure récemment implantée sur le territoire (2009), plus précisément à Bordeaux, et met au service du grand public une équipe de 7 personnes ayant une bonne connaissance des créateurs d'entreprises, des dirigeants et chefs d'entreprises, de leurs besoins et des problématiques de leur projet d'entreprise.

En 2014, la structure souhaite intensifier ses actions d'accompagnement vers et dans l'entreprenariat sur le territoire métropolitain, et sollicite ainsi la CUB pour accompagner cette dynamique, notamment via son offre de couveuse d'entreprise.

De plus, BGE souhaite développer son accompagnement non seulement dans le champ de l'économie dite classique, mais également envers les entrepreneurs et porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire.

La CUB est engagée aux côtés des structures d'aide à la création d'entreprise comme les pépinières, incubateurs et couveuses, notamment grâce à son règlement d'intervention sur les outils d'aide à la création d'entreprise, adopté en Conseil communautaire du 25 mai 2012. Elle aide par exemple dans ce cadre d'intervention des structures comme Coop'Alpha sur la création de coopératives d'activités, ou Anabase sur la création généraliste d'entreprises, lesquelles ont des projets similaires au projet d'accompagnement de BGE.

Actions proposées par BGE Gironde pour la création et reprise d'entreprise

La logique d'accompagnement de BGE Gironde se base sur 3 axes de travail avec les créateurs/repreneurs d'entreprises :

1/ Créer et développer les jeunes entreprises :

BGE Gironde accompagne les porteurs de projet avant la création d'entreprise afin de construire et affiner le projet d'entreprise de A à Z, de rechercher très rapidement les financements nécessaires à la mise en route du projet d'entreprise, et de former le futur dirigeant ou repreneur à diverses composantes de son futur emploi (comptabilité/gestion, communication, ressources humaines, ...). Elle propose également, en suivant de ce pré-accompagnement, une offre d'incubation dans sa couveuse d'entreprise, afin de tester les activités en projet à l'épreuve de la réalité économique. Il s'agit d'une couveuse généraliste. Enfin, elle propose un appui aux chefs d'entreprise après création, sur le démarrage et développement d'activité.

2/ Favoriser la réalisation professionnelle des personnes :

BGE Gironde propose également des actions dans la sécurisation de parcours professionnels et l'aide à la mobilité professionnelle, pour un public local de salariés, de demandeurs d'emploi et même de dirigeants d'entreprises.

3/ Contribuer à l'animation du débat public sur l'entreprise et les entrepreneurs :

BGE Gironde ainsi que tous les autres BGE en France organisent chaque année un ensemble d'évènements dans les territoires, en lien avec la promotion de l'entreprenariat, l'émergence de projets d'entreprise, l'information du grand public sur l'esprit d'entreprise, et le dialogue entre partenaires et acteurs locaux sur les problématiques d'entreprenariat. Ainsi BGE Gironde organise diverses manifestations chaque année sur le territoire métropolitain, comme « Crée et développer son entreprise en Gironde » au mois de mars, « Aidons les créateurs à réussir » et « Financer le développement de son entreprise » au mois de septembre, « Réussir sa mobilité professionnelle : les outils pour créer, reprendre et financer une entreprise » au mois de janvier, sous forme de conférences ou de rencontres partenaires.

Les moyens humains déployés pour la mise en œuvre de ces actions d'accompagnement et de suivi des créateurs et repreneurs d'entreprise se constituent autour de 79 personnes (69 ETP) à l'échelle de BGE Sud Ouest, et de 7 personnes au sein de BGE Gironde (6 salariés en contrat CDI, 1 contrat Service Civique).

Ces personnes sont des consultants-formateurs au service direct des entreprises du territoire : elles ont une connaissance de terrain notamment sur l'environnement socio-économique de la CUB, et sur le réseau local des professionnels et partenaires de la création d'entreprise (banques, organismes de formation, financeurs d'intérêt général, collectivités locales, ...).

Demande de BGE Gironde au titre de l'année 2014

La sollicitation de BGE Gironde auprès de la CUB porte sur le plan d'actions de la structure d'accompagnement au titre de 2014, déclinée en 2 actions majeures :

- 1^{er} volet « Entreprendre sur le territoire de la CUB et préparer son entrée en couveuse » : Il s'agit des actions d'accueil, d'information, de pré-diagnostic, et d'orientation envers les porteurs de projets locaux, leur permettant éventuellement

d'intégrer la couveuse d'entreprise BGE. Ce volet inclut des actions d'informations sur l'entreprenariat dans l'économie sociale et solidaire.

- 2^{ème} volet « Entreprendre en couveuse BGE pour réussir son entreprise » : Il s'agit d'une action complémentaire au 1^{er} volet, destinée aux entrepreneurs en devenir, dont le projet a été mûri en phase pré-couveuse, afin qu'ils intègrent la couveuse pour tester en conditions réelles leur activité et développer leurs capacités entreprenariales.

Le public ciblé via ces deux volets d'accompagnement à l'entreprenariat est l'ensemble des porteurs de projet d'activité ou d'entreprise sur les communes de la CUB, dont les personnes éloignées de l'emploi et des dispositifs d'accompagnement au retour à l'emploi, ainsi que les porteurs de projet collectifs et de l'ESS.

Le déploiement de cet accompagnement se fera notamment sur les communes de Bordeaux et de Saint Médard en Jalles, et d'autres lieux d'accompagnement sur la CUB pourront éventuellement être mis en place en accord avec la CUB ultérieurement, notamment sur le territoire de la rive droite.

Budget prévisionnel 2014

La CUB est sollicitée par BGE Gironde pour le financement des deux volets d'accompagnement de son plan d'action : 4 500 € sur le volet « Entreprendre sur le territoire de la CUB et préparer son entrée en couveuse », et 15 500 € sur le volet « Entreprendre en couveuse BGE pour réussir son entreprise » (dans le respect des critères du règlement d'intervention de la CUB sur le financement de fonctionnement en faveur des couveuses), soit un montant global de financement demandé de 20 000 € au titre de l'année 2014

DEPENSES	En € (HT)	RECETTES	En € (HT)
Achats	7 500	Vente de produits finis, prestations	234 574
Services extérieurs	44 600	Subventions d'exploitation	
Autres services ext.	43 500	DIRECCTE Aquitaine	55 050
Impôts et taxes	15 300	Région Aquitaine	20 000
Charges personnel	161 715	CUB	20 000
Autres charges de gestion courante	1 900	Communes	3 500
Charges financières	1 900	Fonds européens	31 091
Dotations aux amortissements	18 700		
TOTAL (en €)	395 115	TOTAL (en €)	395 115

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la délibération du Conseil de communauté n°2012/0326 du 25 mai 2012 sur les règlements d'intervention de la CUB à vocation économique – Règlement d'intervention sur les outils d'aide à la création d'entreprise

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de BGE Gironde est recevable car elle répond aux objectifs de la CUB en matière de développement des outils d'aide à la création d'entreprise sur son territoire, et le service qu'elle développe s'inscrit pleinement dans les objectifs métropolitains de création d'emplois

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention de 20 000 € à BGE Gironde au titre de son plan d'actions 2014,

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire,

Article 3 : Le règlement de la subvention précitée sera imputée sur le budget principal de l'exercice 2014, chapitre 65, article 6574, fonction 90, CRB BD00, code opération 05P098O003

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
9 JUILLET 2014

PUBLIÉ LE : 9 JUILLET 2014

Mme. CHRISTINE BOST